



## Succession suite a separation

Par **monique chevreaux**, le **31/07/2017** à **08:03**

Bonjour,

Mon ex mari, de qui j'ai eu 2 enfants, vient de décéder. Nous n'avions plus de contacts avec lui. D'après une voisine, il aurait des dettes. Certaines personnes me disent de contacter un notaire d'autres d'envoyer un courrier au tribunal pour refuser la succession.

Que doivent faire mes enfants ?

Merci de me répondre.

Par **janus2fr**, le **31/07/2017** à **08:17**

Bonjour,

Vos enfants sont-ils mineurs ou majeurs ?

Car si majeurs, je ne comprends pas pourquoi vous devriez, vous, faire quoi que ce soit. En tant qu'ancienne épouse, vous ne prenez pas part à la succession.

Par **monique chevreaux**, le **31/07/2017** à **08:33**

Mes enfants sont majeurs mais je me renseigne pour eux.

Par **Tisuisse**, le **31/07/2017** à **09:11**

Bonjour,

A chacun des enfants de prendre sa décision car c'est à eux de choisir s'ils veulent, ou non, accepter la succession.